Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20260629-DEL91-DE

Communauté Lesneven Côte des Légendes
Kumuniezh Lesneven Aod ar Mojennoù

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N° 2026-CC-101

Séance du 29 juin 2026

Membres en exercice : 42
- Présents : 38
- Votants : 42
- **Quorum atteint**

Date d'affichage de la convocation : 23 juin 2026

Le 29 juin 2026 à 18 h 30, le conseil communautaire – dûment convoqué le 23 juin 2026 – s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil de l'hôtel communautaire de Lesneven, sous la présidence de Claudie BALCON, Présidente.

MEMBRES PRÉSENTS :
M. Pierre ABAUTRET, M. Pierre ABJEAN, Mme Claudie BALCON, M. Louis BEAUGENDRE, M. Franck BERTHOULOUX, Mme Anne BERTIN, M. Christophe BOIVIN, M. Jean-Louis BONDU, M. Julien BOUCHARÉ, M. Christophe BÈLE, Mme Odette CASTEL, Mme Claire CHAPALAIN, M. Pascal CORNIC, Mme Nathalie CORRE, M. Xavier FRANQUES, M. Eric GUEZENOC, M. Pierre GUIZIOU, M. Yves ILIOU, M. Pascal KERBOUL, Mme Marylène LAGADEC, M. Didier LAMARRE-DEGOUTHO, M. Jean-Noël LE MENN, Mme Emmanuelle LE ROUX, M. Stéphane LE VOURCH, M. Patrice LELOUP, Mme Aurélie MARTIN, M. Philippe MASQUELIER, M. Gérard MITCHOVITCH, Mme Anne-Cécile NICOLAS, Mme Caroline OLLIVIER, M. René PAUGAM, M. Xavier PENNORS, M. Raphaël RAPIN, M. Jean-Yves ROUDAUT, Mme Sandra ROUDAUT, M. Philippe SERVEL, M. Bernard SIMON, M. Yann TOUDIC

MEMBRES REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :
Mme Stéphanie GUEGUEN donne procuration à Mme Anne BERTIN, M. Nicolas KERMARREC donne procuration à Mme Claudie BALCON, Mme Sandrine MAYOL donne procuration à Mme Anne-Cécile NICOLAS, Mme Monique WALLET donne procuration à Mme Claire CHAPALAIN

MEMBRES ABSENTS :

Secrétaire de séance : Raphaël RAPIN

DEMARCHE INFRA POLMAR ET PICS : adhésion de la CLCL au syndicat Vigipol

La CLCL a été sollicitée le 23 janvier 2025 par le syndicat VIGIPOL pour adhérer au syndicat et bénéficier de ses prestations en matière de réponses face aux pollutions marines. Les 5 communes littorales de la CLCL sont adhérentes à VIGIPOL et peuvent donc bénéficier à ce titre d'un accompagnement dans la gestion de pollutions marines et, si elles le demandent, de l'élaboration d'un plan infra POLMAR.

Le plan Infra POLMAR proposé par VIGIPOL constitue le volet « Lutte contre la pollution maritime » du Plan communal de sauvegarde (PCS) et du Plan Intecommunal de Sauvegarde (PICS). Tout comme pour les autres types de crise, ce plan vise à préparer la réponse face à une pollution maritime pour aider l'autorité territoriale compétente à prendre des décisions éclairées rapidement en prévenant l'engagement de responsabilité, en limitant au maximum les conséquences financières.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20260629-DEL91-DE

Une pollution maritime, représente une crise à gérer. **Au vu des responsabilités qui incombent aux maires en cas de pollution maritime, ce risque doit être pris en compte dans les PCS et dans le PICS. Ainsi, en lien avec le rôle de l'intercommunalité dans la mise en œuvre de son PICS, la CLCL pourrait adopter un rôle de coordination de la gestion de crise en cas de pollution marine d'ampleur :**

- **centralisation des alertes du public vers l'EPCI et diffusion de l'alerte aux communes littorales de l'EPCI ;**
- **activation d'une cellule de coordination intercommunale (CCI) ;**
- **mise à disposition des moyens humains et matériels de l'EPCI ;**
- **mutualisation de l'achat ou de la location de matériel et du recours à des prestations de services ;**
- **aide à la gestion des déchets issus d'une pollution maritime : stockage, évacuation, traitement.**

Dans le cadre d'une adhésion, la CLCL pourrait solliciter VIGIPOL pour :

- **disposer d'une « boîte à outil opérationnelle » pour accompagner la CLCL dans la gestion de crise au même titre que les communes adhérentes ;**
- **élaborer un plan Infra POLMAR qui constituerait le volet « Lutte contre la pollution maritime » des PCS et du PICS ;**
- **soutenir les collectivités dans le cas de démarches juridiques suites à de potentielles pollutions importantes.**

Cette adhésion semble justifiée les premières années par la possibilité de solliciter l'élaboration d'un plan infra Polmar dédié aux côtes de la CLCL en bénéficiant de l'expertise et d'une base de données conséquente propre à VIGIPOL sur cette thématique. Cette adhésion est surtout l'occasion de placer la CLCL comme animatrice en prévention et gestion des pollutions marines sur le littoral à l'image des autres intercommunalités qui ont choisi d'adhérer à VIGIPOL (Morlaix Communauté, Haut Pays Bigouden, Pays Bigouden Sud). L'intérêt d'une adhésion annuelle pourrait potentiellement s'étioler à l'avenir si la prestation se « limitait » à la mise à jour du Plan infra-Polmar, et à l'accompagnement dans l'animation d'une communauté « pollution marine » entre la CLCL et les communes.

Le montant de la cotisation de la CLCL s'élèverait annuellement à 2 000 €. L'adhésion est permanente et la résiliation est conditionnée par un vote du conseil syndical (réunion du conseil 2 fois par an).

L'adhésion de la CLCL au syndicat VIGIPOL à été approuvé par la Délibération n° CC/67/2025. Elle a ensuite été invalidée par la préfecture dans l'attente du changement des statuts de la CLCL. Les statuts ont été modifiés par délibération CC /85/2025 du 24/09/2025. La communauté de communes peut à présent adhérer à un syndicat mixte sur décision du conseil communautaire statuant à la majorité des deux tiers. Il s'agit donc à présent de valider à nouveau cette adhésion.

Le conseil doit également désigner ses représentants pour siéger au Comité syndical de Vigipol selon les modalités suivantes:

- **Deux élus : 1 délégué titulaire + 1 suppléant.**
- **Un agent technique**

Vu l'avis favorable du conseil communautaire du 2 juillet 2025,
Vu l'avis favorable de la Comission grand cycle de l'eau réunie le 10 juin 2026,

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 029-242900793-20260629-DEL91-DE

Vu les statuts de la CLCL,

Il est proposé au conseil communautaire de:

- **valider l'adhésion au syndicat VIGIPOL**
- **désigner ses représentants pour siéger au Comité syndical de Vigipol**
  - **Référent : Gérard MITCHOVITCH**
  - **Suppléant : René PAUGAM**
  - **Agent technique chargé de mission GEMAPI**

Décision : Approuvé à l'unanimité

Votants	42	
Pour	42	M. Pierre ABAUTRET, M. Pierre ABJEAN, Mme Claudie BALCON, M. Louis BEAUGENDRE, M. Franck BERTHOULOUX, Mme Anne BERTIN, M. Christophe BOIVIN, M. Jean-Louis BONDU, M. Julien BOUCHARÉ, M. Christophe BÈLE, Mme Odette CASTEL, Mme Claire CHAPALAIN, M. Pascal CORNIC, Mme Nathalie CORRE, M. Xavier FRANQUES, Mme Stéphanie GUEGUEN, M. Eric GUEZENOC, M. Pierre GUIZIOU, M. Yves ILIOU, M. Pascal KERBOUL, M. Nicolas KERMARREC, Mme Marylène LAGADEC, M. Didier LAMARRE-DEGOUTHO, M. Jean-Noël LE MENN, Mme Emmanuelle LE ROUX, M. Stéphane LE VOURCH, M. Patrice LELOUP, Mme Aurélie MARTIN, M. Philippe MASQUELIER, Mme Sandrine MAYOL, M. Gérard MITCHOVITCH, Mme Anne-Cécile NICOLAS, Mme Caroline OLLIVIER, M. René PAUGAM, M. Xavier PENNORS, M. Raphaël RAPIN, M. Jean-Yves ROUDAUT, Mme Sandra ROUDAUT, M. Philippe SERVEL, M. Bernard SIMON, M. Yann TOUDIC, Mme Monique WALLET
Contre		
Abstention		
NPPV		

Pour extrait conforme,
La Présidente

